



DECLARATION AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 12 FEVRIER 2014

Comme chacun le sait, la majorité des personnels qui exercent dans les actuels SGAP sont des personnels administratifs et techniques dépendant du périmètre de la Police Nationale.

Le décret de 2002 relatif au SGAP n'est plus en adéquation avec les missions. Celles-ci ont considérablement évolué depuis 2002.

En juillet 2012, lors d'une audience avec le Ministre de l'Intérieur le SNAPATSI a demandé à Monsieur le Ministre que les textes soient modifiés pour tenir compte des nouvelles contraintes et des compétences des personnels qui y exercent.

Outre la reconnaissance des missions, le SNAPATSI a surtout demandé que des CT et CHSCT soient mis en place dans les SGAP. En effet, les SGAP sont les seuls services dont les 3000 agents qui y exercent n'ont pas d'instance officielle traitant des conditions de vie au travail, de l'hygiène et de la sécurité.

Par les projets de décret et d'arrêté qui nous sont présentés aujourd'hui, le Ministre a décidé d'élargir leur champ de compétences et d'y inclure la Gendarmerie Nationale.

La suite nous la connaissons mais il est bon de la rappeler : entre l'annonce de la création des SGAMI actée lors du CIMAP du 2 avril 2013, confirmée par le Ministre lors de la présentation du budget du ministère en octobre 2013, les concertations avec les organisations syndicales n'ont débuté qu'en début janvier 2014. Alors que les projets de texte étaient déjà transmis au Conseil d'Etat, la DRH a organisé 2 réunions d'information et non de concertation, les 8 et 22 janvier 2014.

Peut-on être satisfaits de ce dialogue social ? Non loin de là !

De plus, le SNAPATSI a dénoncé que nos collègues affectés en outre-mer aient été écartés de cette réforme et qu'à l'heure d'aujourd'hui il n'y ait aucune lisibilité de la part de l'administration quant à leur représentativité dans les CT et CHSCT.

Lors de ces 2 réunions, le SNAPATSI comme à son habitude et dans un état d'esprit constructif a relevé des erreurs dans les projets de texte, posé des questions, et a surtout relayé les inquiétudes de nos collègues.

La réforme est mal vécue sur le terrain. Les personnels et leurs hiérarchies actuelles n'ont pas été consultés et associés au projet.

Le SNAPATSI considère qu'une réforme ne peut être menée à bien que si elle s'effectue avec la pleine collaboration et l'information des agents.

Notre question centrale concerne le périmètre de rattachement des agents qui seront affectés dans les SGAMI et par voie de conséquence la question de la gouvernance.

Lors du CT PN de lundi dernier, nous avons eu un engagement de la part du Directeur Général de la Police Nationale quant à la gouvernance des SGAMI dont l'activité représentera 85% au profit de la Police Nationale.

Quant à la latitude qui est laissée au niveau zonal à chaque préfet de zone pour la mise en place de l'organisation des services, nous n'y sommes pas favorables. En revanche nos organisations syndicales seront très vigilantes et participeront activement au dialogue social local.